

BILAN 2025 DES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE : UN DISPOSITIF AU SERVICE DE 2,6 MILLIONS D'HABITANTS.

Depuis juillet 2025, les Services d'Accès aux Soins (SAS) couvrent l'ensemble des six départements de la région Centre-Val de Loire. Piloté par l'URPS Médecins Libéraux Centre-Val de Loire, en lien étroit avec les SAMU départementaux et les acteurs territoriaux, le dispositif confirme, à travers son rapport annuel 2025, son rôle central dans l'amélioration de l'accès aux soins urgents et non-programmés pour les patients sans médecin traitant.

UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX BESOINS DE LA POPULATION.

Le SAS est **un service départemental de régulation médicale libérale** visant à apporter au patient, sans médecin traitant (ou en cas d'indisponibilité), une réponse à sa demande de soins urgents ou non-programmés (SNP), en journée, dans un délai de 24 à 48h.

En 2025, **151 040 dossiers de régulation médicale (DRM)** ont été traités par les SAS, soit **109 patients orientés par jour en moyenne**. Cette activité soutenue illustre la montée en charge du dispositif et témoigne de l'efficacité du service. Des pics d'activité atteignant 130 DRM par jour et par département ont été observés fin 2025, confirmant l'utilité du dispositif dans les périodes de forte tension sanitaire.

Parmi les réponses apportées aux patients :

- **43 % des appels ont donné lieu à un conseil médical simple** (64 872 situations)
- **33 % ont abouti à une orientation vers une consultation** de soins non-programmés avec un(e) médecin libéral(e) (49 423 orientations)
- **7 % ont nécessité une réorientation vers les urgences** hospitalières (10 788 cas)
- 17% ont débouché sur une autre orientation (ordonnances, HAD, requalification AMU...)

Ces résultats démontrent que les SAS constituent de véritables outils d'orientation des patients vers la meilleure prise en charge, au bon moment et au bon endroit. Ils participent ainsi à **limiter la saturation des services d'urgences**, tout en garantissant une réponse médicale rapide et adaptée.

UN ENGAGEMENT FORT DES MÉDECINS LIBÉRAUX.

L'efficacité des SAS repose sur la mobilisation volontaire et l'engagement des médecins libéraux de la région et des équipes salariées. En 2025 :

- **94 médecins régulateurs libéraux** ont assuré des vacations de régulation
- Le taux moyen d'occupation des plannings de régulation a atteint 80 % en région

- **705 médecins effecteurs, soit 43% des médecins généralistes libéraux** de la région ont mis à disposition des créneaux de soins non-programmés
- **31 Opérateurs de Soins Non-Programmés (OSNP)**

Au total, ce sont plus de 150 000 dossiers de régulation réalisés, et près de 50 000 consultations supplémentaires en ville assurées dans le cadre du SAS, en complément de l'activité quotidienne des cabinets.

Cet engagement est d'autant plus notable dans un contexte de tension démographique médicale : la région compte 1 621 médecins généralistes libéraux, avec des densités variables selon les territoires. Le SAS contribue ainsi à réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins en organisant une prise en charge à l'échelle départementale.

RECRUTER D'AVANTAGE DE MÉDECINS RÉGULATEURS : UN ENJEU PRIORITAIRE.

Si les résultats 2025 sont encourageants, ils mettent aussi en lumière un défi majeur : **la nécessité de renforcer les équipes de médecins régulateurs**. L'URPS Médecins Libéraux Centre-Val de Loire et les SAS de la région mènent actuellement une campagne de recrutement. Ils appellent les médecins généralistes volontaires à rejoindre le dispositif afin d'augmenter les capacités de prise en charge pour répondre aux demandes de la population.

Qui est concerné ?

- **Les médecins généralistes installé(e)s**
- **Les médecins généralistes remplaçant(e)s**
- **Les médecins généralistes retraité(e)s**

>> En savoir plus

- Sur les conditions et avantages pour être médecin régulateur(rice) sur [le site de l'URPS-ML](#)
- Ou consulter [le flyer de la campagne de recrutement](#)

UNE DYNAMIQUE À POURSUIVRE EN 2026.

Le déploiement régional des SAS s'accompagne **du développement de filières spécifiques (dentaire, psychiatrie, gériatrie)**, afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des patients et d'optimiser les parcours de soins.

L'année 2026 sera consacrée au renforcement de ces filières spécialisées, à la poursuite des formations des opérateurs et médecins régulateurs et à l'amélioration continue des outils numériques et organisationnels, en lien avec les acteurs départementaux et territoriaux. L'URPS-ML continuera à accompagner les SAS dans ces évolutions.

À PROPOS :

L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPS-ML) représente et accompagne les 3 500 médecins libéraux de la région Centre-Val de Loire. Notre rôle : promouvoir l'organisation et la qualité des soins en portant les valeurs de la médecine libérale.

L'URPS-ML accompagne les déclinaisons départementales et le suivi des Services d'Accès aux Soins en région Centre-Val de Loire.

En savoir plus sur : urpsml-centre.org.

Contact presse : Matthieu Magrit, responsable communication :
06 76 77 81 78 - matthieu.magrit@urpsml-cvdl.org

POUR CONSULTER LE RAPPORT 2025 DES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS :

- Rendez-vous sur le site de l'URPS-ML
- Flashez le QR Code



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SAS :

- Consulter le site du ministère de la Santé
- Consulter le site de l'URPS-ML